

**SYNDICAT de communes  
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble**  
**La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**  
**Tél. 05 55 67 62 47 - mail : sibesse@orange.fr**

# Procès-Verbal

## Comité syndical du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, à 14 heures, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY,

Suppléants : M. Christian PELTIER

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 08 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

| N°<br>d'ordre | Objet   | Vote |   |     |
|---------------|---|------|---|-----|
|               |   | P    | C | Abs |
| 1             | Approbation du procès-verbal du 04 avril 2025 | 2    | 0 | 2   |

Approuvé à l'unanimité

| N°<br>d'ordre | N° de<br>délibération | Objet                                | Vote |   |     |
|---------------|-----------------------|--------------------------------------|------|---|-----|
|               |                       |                                      | P    | C | Abs |
| 2             | 10/2025               | Modification des statuts du syndicat | 4    | 0 | 0   |

Monsieur le Maire donne lecture des statuts modifiés et explique pourquoi il est nécessaire d'apporter des modifications aux statuts initiaux.

| N°<br>d'ordre | N° de<br>délibération | Objet   | Vote |   |     |
|---------------|-----------------------|---|------|---|-----|
|               |                       |   | P    | C | Abs |
| 3             |                       | Emploi du temps de l'employée de ménage centre de santé | 4    | 0 | 0   |

Monsieur le Président informe que l'association « Médecins Solidaires » a demandé, pour des raisons d'hygiène, que le ménage soit réalisé tous les jours, dans le centre de santé. Actuellement l'employée nettoie les locaux tous les jours sauf le vendredi.

Il demande l'avis du comité syndical quant à cette modification d'emploi du temps.

Les membres ne s'opposent pas à cette modification d'emploi du temps cependant il faut réfléchir à comment la mettre en place :

- Paiement d'une  $\frac{1}{2}$  heure complémentaire par semaine - situation à court terme

Pour ce faire, il faut préalablement saisir le Comité Social Territorial pour « réorganisation des services » et, après avis, délibérer.

- Modification du temps de travail de l'agent - situation pérenne

Créer un nouveau poste de 6.5 heures, supprimer l'ancien pour ensuite faire un avenant au contrat de l'employée.

Le Président va se renseigner auprès du centre de gestion. Il réunira ensuite le comité syndicat pour acter par délibération les décisions qui seront prises.

En attendant, l'emploi du temps de l'employée va être modifié pour prendre en compte cette demi-heure complémentaire et une régularisation sera effectuée dès les délibérations prises.

## Questions diverses

- Heures secrétariat du syndicat

Monsieur le Président rappelle que le secrétariat du syndicat est effectué par la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde. Jusqu'au départ de Mme GUINOT, secrétaire de la mairie de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, jusqu'au 30 septembre 2024, les heures étaient remboursées par le syndicat puisqu'une mise à disposition était effective entre les deux collectivités.

Depuis lors, et comme, selon la loi, un agent contractuel ne peut pas être mise à disposition, aucune pièce contractuelle ne définit les modalités de remboursement des heures effectuées par la secrétaire de mairie.

Le Président propose que la mairie de BELLEGARDE rembourse une partie des heures passées par le secrétariat.

Il va se renseigner pour connaître les modalités administratives pour effectuer la demande de remboursement.

- Cabinet supplémentaire mis à disposition de Mme REGNIEZ, kinésithérapeute dans le centre de santé

Monsieur le Président informe que Mme REGNIEZ, kinésithérapeute installée dans le centre de santé, si elle réussit une formation complémentaire, va avoir besoin d'une salle supplémentaire.

Le comité syndical ne s'oppose pas à cette demande, bien au contraire, mais souhaite que l'intéressée adresse un courrier écrit de demande au syndicat, pour qu'ensuite, les démarches soient entreprises pour l'avenant au bail signé pour son activité.

Il rappelle qu'il faut également demander l'avis préalable à l'association « Médecins Solidaires »

- Chauffage

Il est rappelé que, lors de la mise en route du chauffage du centre de santé, il faut informer l'EHPAD préalablement. En effet l'établissement a un contrat avec un prestataire de services pour son système de chauffage qui est différent de celui du syndicat.

Les frais de chauffage pour 2024 et 2025 ne sont toujours pas réglés. Un mail sera transmis à l'EHPAD pour que Mme ARDILLER nous transmette au plus vite les frais de chauffage.

Séance levée à 14h45

Le Président,

La secrétaire